Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Disposer du bien de son conjoint

Par blues1107

Bonjour,

Mon conjoint et moi même ne sommes pas mariés, ni pacsés.

Nous envisageons dans quelques temps d'occuper la maison dont mon conjoint est propriétaire.

S' il arrivait malheur à mon conjoint (sachant qu'il a 2 enfants d'une première union), serais-je obligée de quitter les lieux afin de laisser le partage du bien à ses enfants ?

A contrario, si nous nous marions sous le régime de la séparation de biens, qu'adviendra t'il ? Pourrais-je occuper le bien jusqu'à mon décès ?

merci pour votre aide